

**SANTÉ MATERNO-INFANTILE
LES DÉSIILLUSIONS DE L'INITIATIVE
DE MUSKOKA** PAGE 2

**TRAITÉ DE LISBONNE :
QUELS IMPACTS POUR LA POLITIQUE
EUROPÉENNE DE DÉVELOPPEMENT ?** PAGE 4

**L'INVITÉE :
ALEXANDRA AUBRY** PAGE 4

N O U V E L L E S

Automne 2010
LES NOUVELLES DE SUD

LE BULLETIN D'INFORMATION DE COORDINATION SUD # 140

LE GENDRE : CLÉ DU SUCCÈS DES OMD

Le 19 mai dernier, lors de la journée ministérielle « En route vers les OMD », la commission Genre de Coordination SUD a porté un message fort en rappelant que le renforcement de l'égalité femmes-hommes est une condition nécessaire au développement durable.

Magalie Saussey,
présidente de l'Afed

(www.femmesetdeveloppement.fr)

Robert Toubon,

responsable des publications et affaires politiques chez Équilibres & Populations, membres de la commission Genre de Coordination SUD

sion Genre depuis sa création en 2006, mais plus encore en cette année 2010, où la communauté internationale se réunit au plus haut niveau, en septembre prochain à New-York, pour examiner la revue à deux-tiers parcours des objectifs du millénaire pour le développement (OMD).

Renforcer l'égalité femmes-hommes pour atteindre les OMD

La commission Genre a élaboré un document de position, « Renforcer l'égalité femmes-hommes pour atteindre les OMD »¹ qui, objectif par objectif, analyse en quoi l'atteinte des OMD dépend du progrès des droits humains et de l'égalité femmes-hommes. Par exemple, comment assurer la sécurité alimentaire en persistant à ignorer que ce sont les femmes qui assument l'essentiel des cultures vivrières,

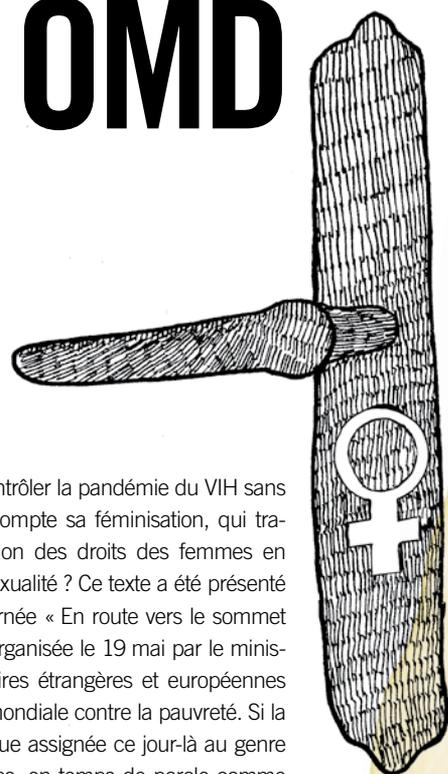
mais qu'elles ne peuvent développer leur activité faute d'avoir un réel accès au droit à la propriété, et donc au crédit ?

Comment assurer la sécurité alimentaire en persistant à ignorer que ce sont les femmes qui assument l'essentiel des cultures vivrières. ”

Comment contrôler la pandémie du VIH sans prendre en compte sa féminisation, qui traduit la négation des droits des femmes en matière de sexualité ? Ce texte a été présenté lors de la journée « En route vers le sommet des OMD » organisée le 19 mai par le ministère des Affaires étrangères et européennes et l'Alliance mondiale contre la pauvreté. Si la portion congrue assignée ce jour-là au genre et aux femmes, en temps de parole comme à la tribune, illustre tout le chemin qui reste à parcourir, l'accueil très positif réservé par la salle au message porté par la commission Genre ne peut que nous encourager à redoubler d'efforts en termes de plaidoyer tout au long de la séquence diplomatique qui verra la France occuper la présidence des G8-G20 jusqu'à fin 2011. ■

¹ En ligne sur le site de Coordination SUD : www.coordinationsud.org/Renforcer-Legalite-femmes-hommes

Aucun problème de développement ne pourra être durablement résolu tant que la moitié de l'humanité se verra quotidiennement refuser ses droits les plus élémentaires. Promouvoir la prise en compte systématique du genre et des rapports de pouvoir qui le conditionnent permet de combattre les inégalités entre les femmes et les hommes et d'assurer le succès des projets de développement. Telle est la feuille de route de la commis-



Coordination SUD
Solidarité Urgence Développement

ÉDITEUR COORDINATION SUD
14, passage Dubail 75010 Paris
Tél. : 01 44 72 93 72
Fax : 01 44 72 93 73
sud@coordinationsud.org

Directeur de publication : Jean-Louis Vielajus
Rédactrice en chef : Anne Perrin - Coordinatrice : Marie Bessières
Imprimeur : Gécy - Dépôt légal à parution ISSN 1267-6947
Les positions exprimées dans le bulletin engagent leurs auteurs, et ne sauraient représenter le point de vue officiel de Coordination SUD
Abonnement, nous contacter : bessières@coordinationsud.org

RENDEZ-VOUS

OPEN FORUM SOCIÉTÉ CIVILE ET DÉVELOPPEMENT

Du 28 au 30 septembre se tiendra la première assemblée globale de l'Open Forum sur la contribution des organisations de la société civile (OSC) au développement, à Istanbul (Turquie). Coordination SUD participe à cette rencontre dans le cadre de ses travaux sur la qualité, l'efficacité et la redevabilité des ONG.

Nathalie Péré-Marzano,
déléguée générale du CRID,
vice-présidence de Coordination SUD

Sommet contre la Pauvreté, la France doit être à la hauteur de ses engagements.

Septembre 2000, 189 chefs d'États se fixent huit objectifs du millénaire pour le développement (OMD), visant à éliminer la pauvreté d'ici 2015. Septembre 2010, rendez-vous à New-York pour dresser le bilan à deux-tiers du parcours.

Les OMD sont pour la société civile un engagement *a minima* afin de gagner le combat pour l'éradication de la pauvreté. Ils ne limitent pas le développement à la seule croissance économique, mais prennent en compte l'accès de toutes et de tous à des droits essentiels comme le droit à l'alimentation, à l'éducation, à la santé et le respect de principes fondamentaux dont celui de l'égalité entre les femmes et les hommes.

La réalisation des OMD demeure largement insuffisante dix ans après leur adoption. En effet, dès juillet 2007, l'ONU dressait un bilan qualifié de « mitigé ». Le rapport de l'ONU pour 2010 constate des avancées dans les domaines de l'accès à l'éducation primaire, la lutte contre le VIH/Sida ou encore la baisse de la mortalité infantile. Mais les avancées sont lentes, souvent remises en question par la crise, et surtout, les inégalités entre régions ou au sein même des pays s'aggravent.

Des solutions existent : l'adoption d'un plan pluriannuel d'ici à 2015 engageant les États concernés à atteindre le niveau d'aide publique au développement (APD) promis de 0,7 % du RNB, le déblocage des fonds promis à l'Afrique au G8 de Gleneagles, la recherche de financements additionnels à l'APD pour accélérer la mise en œuvre des OMD d'ici à 2015.

La crise ne peut servir de prétexte aux chefs d'États pour ne pas respecter leurs engagements; la réalisation des OMD est plus que jamais nécessaire. Les sociétés civiles attendent une volonté politique au moins à la hauteur de celle qui a permis de sauver le système bancaire en 2008. ■

Plus d'information : <http://omd2015.fr>

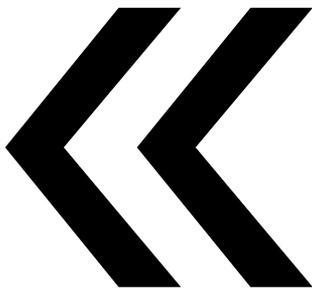
Voir la déclaration :

www.coordinationsud.org

SANTÉ MATERNO-INFANTILE LES DÉSIILLUSIONS DE MUSKOKA

Julien Potet,

responsable de plaidoyer Services essentiels à Oxfam France, membre de la commission Santé et développement de Coordination SUD



Les femmes et les enfants d'abord », défendent de nombreuses ONG de santé ces dernières années.

Il est en effet urgent de mobiliser la communauté

internationale sur la santé materno-infantile, qui fait l'objet des deux objectifs du millénaire pour le développement les plus en retard : les OMD 4 et 5. La situation de vulnérabilité des femmes et des enfants, dans de nombreux pays du Sud, se traduit par des niveaux inacceptables de mortalité. Chaque année dans le monde, neuf millions d'enfants meurent avant l'âge de cinq ans et 350 000 femmes meurent en couches. La plupart de ces décès pourraient être facilement évités.

Des initiatives de santé efficaces ?

Certaines politiques ont déjà prouvé leur efficacité et permettent de mieux définir les réponses à apporter aujourd'hui pour renforcer l'accès à des soins de base de qualité. L'intensification des campagnes de vaccination et l'intégration de nouveaux vaccins dans les pays du Sud commencent à porter leurs fruits. Par exemple, la meilleure couverture de la vaccination contre la rougeole a permis de faire chuter de 74 % la mortalité infantile associée à cette maladie entre 2000 et 2007. Il est indispensable de doter l'alliance mondiale pour les vaccins et la vaccination (Gavi-Alliance²) des ressources qui lui permettront de distribuer au Sud les nouveaux outils disponibles, comme le vaccin contre les rotavirus, responsables de diarrhées infantiles. Le fonds mondial de lutte contre le Sida, la tuberculose et le paludisme, dont les programmes de pré-

vention de la transmission mère-enfant du VIH prennent de l'ampleur, peut, lui aussi, améliorer la santé materno-infantile. Avec les tests de diagnostic rapide ou les traitements combinés à base d'artémisinine, le fonds dispose désormais d'un arsenal élargi de prévention et de traitement du paludisme, cause majeure de mortalité chez l'enfant et la femme enceinte. Enfin, le fonds mondial est en bonne position pour parvenir à mieux coordonner les politiques de prévention du VIH et de planification familiale.

L'absence de soins gratuits, première cause de mortalité

Pourtant, ces interventions ciblées resteront limitées si les investissements pour améliorer les soins de santé primaires ne sont pas réalisés. C'est avant tout l'absence de soin qui explique la persistance de la forte mortalité des mères et des nouveaux-nés. La période périnatale reste au cœur du problème de la santé materno-infantile : plus de 40 % des décès d'enfants de moins de cinq ans ont lieu dans les quatre premières semaines de vie, une proportion en nette augmentation. Ce chiffre témoigne du besoin urgent de renforcer l'offre de soins obstétricaux de base. Dans les pays en développement, le pourcentage d'ac-

couchements réalisés avec l'assistance d'un professionnel de santé qualifié augmente trop lentement : il est aujourd'hui estimé à un peu plus de 60 %. L'offre de soins obstétricaux d'urgence, et notamment de césariennes et de transfusions sanguines, est quasiment inexistante dans les zones rurales africaines. En Sierra Leone, la moitié des régions ne disposent pas de service de ce type. Dans certains pays, comme au Malawi, des associations communautaires offrent aux femmes enceintes en milieu rural la possibilité d'être hébergées en ville, durant le dernier mois de grossesse, à proximité d'une maternité de qualité. Ces initiatives

“ Il est urgent de mobiliser la communauté internationale sur la santé materno-infantile, qui fait l'objet des deux objectifs du millénaire pour le développement les plus en retard : les OMD 4 et 5 ”

À LIRE

NOTES DE LA C2A

La commission Agriculture et alimentation de Coordination SUD lance son bulletin périodique : « Notes de la C2A » : www.coordinationsud.org/Les-premieres-notes-de-la-C2A

À FAIRE

SEMAINE DE LA SOLIDARITÉ INTERNATIONALE

Du 13 au 21 novembre, la Semaine de la solidarité internationale mobilise les citoyens autour de la solidarité internationale. Plus de 6 000 animations sont attendues. Voir les outils disponibles : www.lasemaine.org

NS DE L'INITIATIVE

En juin dernier, le Canada a lancé l'initiative de Muskoka, qui a mis à l'ordre du jour du G8 la santé maternelle et infantile. Pourtant, cette initiative n'a apporté qu'une réponse très partielle au défi de l'amélioration de la santé des femmes et des enfants dans les pays en développement.

bienvvenues sont d'abord le reflet de l'inexistence de systèmes d'évacuation sanitaire ou de leur privatisation qui en exclut les plus pauvres. Le personnel de santé formé à l'obstétrique est nettement insuffisant. Il manque au moins 350000 sages-femmes et gynécologues obstétriciens dans le monde. Les raisons sont connues : les jeunes diplômés sont en nombre insuffisant pour répondre aux besoins, et les personnels de santé qualifiés migrent vers le secteur privé, les grandes villes, voire à l'étranger. Dans la plupart des pays d'Afrique subsaharienne, les soins materno-infantiles sont payants. Au Bénin, avant que le

gouvernement s'engage en 2009 à la rendre gratuite, la césarienne coûtait l'équivalent d'un tiers du salaire annuel d'une famille modeste. Dans ces

conditions, il arrive malheureusement souvent que les familles retardent ou refusent une décision de césarienne d'urgence, mettant ainsi en péril la vie de la mère et du bébé. À l'inverse, lorsque les pays suppriment les barrières financières, on observe une augmentation très nette du nombre d'accouchements réalisés à l'hôpital. Au Burundi, le pourcentage d'accouchements en milieu hospitalier a augmenté de 61 % après la mise en place d'une politique de gratuité des soins pour les femmes enceintes.

Muskoka : rendez-vous manqué

Soins de base gratuits pour les femmes et les enfants, amélioration des systèmes d'évacuation d'urgence, mise à disposition de professionnels qualifiés dans les régions isolées, équipement des centres de santé du secteur public : voilà quelques-unes des politiques que nous attendions d'un plan de sauvetage de la santé materno-infantile, en plus d'interventions ciblées contre les pandémies, la malnutrition, pour la vaccination ou encore l'accès à l'eau potable. Ces mesures, que l'on regroupe parfois sous l'appellation de « renforcement des systèmes

de santé », représentent un investissement financier important certes, mais indispensable si l'on veut s'assurer que les actions ciblées envisagées touchent en effet les plus pauvres et en particulier les populations des zones rurales d'Afrique subsaharienne. Notre espoir est déçu. Le plan proposé par le G8 de juin dernier, dénommé « initiative de Muskoka », n'a pas mobilisé suffisamment de ressources pour réaliser ces investissements de fond. Il se dote en effet de 7,3 milliards de dollars sur cinq ans, alors que le besoin de financement est évalué à au moins 15 milliards par an par Ban Ki Moon,

secrétaire général des Nations unies. Par ailleurs, l'initiative de Muskoka fait l'impasse sur le renforcement des systèmes de santé. La déclaration finale

du sommet du G8 ne mentionne même pas la nécessité de lever les barrières financières aux soins, alors que les précédents sommets l'avaient toujours évoquée. La référence aux personnels de santé est tellement vague, sans objectif chiffré, qu'elle laisse augurer que bien peu d'actions seront entreprises pour former, recruter et fidéliser les médecins, infirmiers et sages-femmes qui font défaut dans les centres de santé de base. L'initiative de Muskoka ressemble ainsi à une longue liste de courses où chaque donateur, en fonction de ses priorités, se focalise sur un domaine d'intervention très ciblé, sans chercher à résoudre le problème central de la faiblesse structurelle des systèmes de santé. L'heure du bilan n'a pas encore sonné. Le prochain sommet sur les OMD en septembre 2010 constitue une dernière occasion de relancer le processus de mobilisation des ressources. Il reste un espoir que cette initiative se traduise par un plan cohérent et dûment financé d'amélioration de la santé materno-infantile. La mobilisation de la société civile sera décisive. ■

² www.gavialliance.org

9 millions d'enfants
par an meurent avant l'âge de cinq ans

350000 femmes
meurent en couches chaque année

350000 sages-femmes
et gynécologues obstétriciens manquent dans le monde

La planification familiale

L'accès aux services de planification familiale a été négligé par la coopération internationale ces quinze dernières années. Les volumes d'aide qui y ont été accordés ont même baissé dans les années 2000, sous l'influence de la présidence Bush. L'initiative de Muskoka lancée par le G8 rééquilibrera légèrement les choses. Elle prévoit d'apporter des services de planification familiale à 12 millions de couples supplémentaires dans le monde. Mais dans les pays en développement, sur les 800 millions de femmes qui ne désirent pas avoir un enfant dans l'immédiat, 200 millions n'ont pas accès aux méthodes modernes de contraception. L'aversion initiale du Canada à intégrer la planification familiale dans l'initiative et son refus catégorique de parler d'avortement sûr, expliquent la faible mobilisation. Seul motif d'espoir : la *Global Health Initiative* portée par Hillary Clinton, qui fait la part belle à la planification familiale, pourrait relancer le financement de l'accès à la contraception moderne et la défense des droits sexuels dans le monde.

RENCONTRES DES PLATES-FORMES D'ONG

> En août et septembre, les plates-formes nationales d'ONG membres du Forum international des plates-formes nationales d'ONG (Fip) ne prennent pas congé!

Plusieurs coalitions régionales tiennent leurs assemblées générales (AG) : la Mesa de Articulación (Amérique latine et Caraïbes) au Paraguay les 13 et 14 août dans le cadre du Forum social des Amériques, le Repongac (Afrique centrale) en République du Congo courant septembre et la Coalition asiatique en Inde les 28 et 29 septembre. Deux ateliers de diplomatie non gouvernementale réunissent les plates-formes à l'occasion de ces AG, sur les exercices de lutte contre les inégalités sociales, l'exclusion et la prévention et résolution des conflits.

Plus d'information : www.ong-ngo.org

TROISIÈME ATELIER SUR L'EFFICACITÉ DE L'AIDE

> Dans le cadre de son chantier de réflexion sur l'efficacité de l'aide lancé en 2008 à l'initiative du Gret, la commission Aide publique au développement (APD) et financements innovants de Coordination SUD

organise le 19 octobre, en partenariat avec le Gemdev et le Cirad, son troisième atelier-débat sur l'efficacité de l'aide. Il portera sur les enjeux liés au renforcement des capacités dans les pays en développement. Les actes des ateliers précédents sont disponibles : www.gret.org

FORMATION SUR LE FONDS EUROPEEN DE DEVELOPPEMENT (FED)

> Un atelier de formation à destination des membres de Coordination SUD aura lieu le 21 octobre, en présence de partenaires africains ayant travaillé sur le rapport Fed.

Cette journée permettra de présenter les enjeux du Fed et les problématiques actuelles autour de la politique de développement de l'Union européenne. Plus d'information : www.coordinationsud.org/Fonds-europeen-de-developpement

SOMMET DU G20 À SÉOUL

Le deuxième sommet du G20 en 2010 se tiendra à Séoul, Corée du Sud, les 11 et 12 novembre 2010. À l'agenda de ce prochain rendez-vous : les suites de la réforme du système financier mondial, la réglementation des banques, la réforme du FMI. Par ailleurs, la Corée veut mettre l'accent sur la croissance, et les « choses que la Corée a utilisées pour sa propre progression » telles que les infrastructures, la technologie et l'éducation. La Corée du Sud deviendra le premier pays hors G8 à accueillir les leaders du G20. La France assurera en 2011 la présidence des sommets des G8 et G20.

À SUIVRE

ALEXANDRA AUBRY, CHEF DE FILE DU GROUPE AFRIQUE-UE DE COORDINATION SUD

Chargée de plaidoyer à Terre des Hommes France et coordinatrice de la Plate-forme française relative aux droits économiques sociaux et culturels, Alexandra Aubry est chef de file du groupe Afrique-UE de Coordination SUD. Elle défend une approche par les droits pour la politique française de coopération au développement.



Coordination SUD

Les fondements des Droits de l'homme

Le Pacte international relatif aux droits civils et politiques et le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (Pidesc) de 1976 renforcent les droits reconnus dans la déclaration universelle des Droits de l'homme de 1948 et leur donnent une force juridique contraignante. Les droits économiques, sociaux et culturels (Desc) recouvrent un certain nombre d'aspirations

humaines fondamentales : avoir un logement, se nourrir, avoir un travail digne et rémunérateur, bénéficier d'une éducation, vivre dans un environnement sain, avoir accès à un système de soins, etc. Ces droits sont indispensables à l'accomplissement de la dignité humaine, au même titre que les droits civils et politiques. Le Protocole facultatif au Pidesc, adopté en décembre 2008 par l'Assemblée générale des Nations unies, renforce l'idée que les Desc peuvent faire l'objet d'actions en justice. Ce Protocole est, à ce jour, signé par 32 États³ et ratifié par l'Équateur et la Mongolie. Pour entrer en vigueur et devenir applicable, dix États doivent le ratifier. L'entrée en vigueur de ce Protocole facultatif permettra notamment d'ouvrir une voie de recours supplémentaire pour les victimes de violations des droits protégées par le Pacte et d'élaborer une jurisprudence. Si la France a poussé à la rédaction et à l'adoption de cet instrument, elle n'est toujours pas signataire. Il est urgent que la France ratifie le Protocole facultatif pour rendre justice aux victimes de violations des Desc. Chacun d'entre nous peut agir en écrivant au Président de la République⁴.

Coordination SUD défend une approche pas les droits

Le Comité Interministériel de la coopération internationale et du développement (Cicid) a commandé au gouvernement français un document cadre pour plus de cohérence et de stratégie dans la politique de coopération au développement de la France. Pour Coordination SUD, l'élaboration de cette stratégie a été l'occasion d'affirmer, lors d'une journée de réflexion le 18 mars dernier, la volonté de travailler collectivement sur la question des droits humains. Coordination SUD invite ses membres à une session de travail le 8 décembre pour approfondir la réflexion sur l'approche par les Droits de l'homme. ■

www.coordinationsud.org

³ Argentine, Arménie, Azerbaïdjan, Belgique, Bolivie, Chili, Congo, Équateur, Espagne, Finlande, Gabon, Ghana, Guatemala, Guinée-Bissau, Îles Salomon, Italie, Luxembourg, Madagascar, Mali, Mongolie, Monténégro, Pays-Bas, Paraguay, Portugal, Salvador, Sénégal, Slovaquie, Slovénie, Timor, Leste, Togo, Ukraine, Uruguay.

⁴ Télécharger la carte postale :

www.agirpourlesdesc.org

TRAITÉ DE LISBONNE : QUELS IMPACTS POUR LA POLITIQUE EUROPÉENNE DE DÉVELOPPEMENT ?

Romina Vegro,

chargée de plaidoyer Europe chez Bond, plate-forme des ONG anglaises

Après plusieurs années de négociations, le Traité de Lisbonne est entré en vigueur en décembre 2009, entraînant un certain nombre de réformes. C'est notamment en matière de politique extérieure que les changements sont les plus conséquents, accompagnés de fortes répercussions sur la politique européenne de coopération au développement.

Suite à l'adoption du traité de Lisbonne, deux nouveaux postes ont été créés : un poste de Président du Conseil européen occupé par Herman Von Rompuy, et un poste de Haut représentant pour les Affaires étrangères et la Politique de Sécurité, occupé par Catherine Ashton, également vice-présidente de la Commission européenne et désignée à la tête d'un service européen d'action extérieure (SEAE). Ce service diplomatique, mis en place avant fin 2010, est une nouvelle entité institutionnelle qui vise à garantir une plus grande cohérence dans l'action extérieure de l'UE afin que celle-ci parle d'une seule voix sur la scène internationale. Ce service inclura les nouvelles délégations de

l'UE, et assurera la représentation politique de l'UE dans les pays tiers. Après sa nomination, la Haute représentante a présenté une proposition d'organisation de ce service en mars, qui a été validée par les États membres et la Commission. Le Parlement européen devrait donner son avis définitif au cours de l'été.

Des implications conséquentes sur la politique de développement

Le Traité de Lisbonne identifie la coopération au développement comme une politique indépendante qui relève de la compétence communautaire et dont le principal objectif est l'éradication de la pauvreté. Il établit que la politique de développement fournit le cadre principal pour les relations de l'UE avec les pays en développement tels que définis par le Comité d'aide au développement (Cad) de l'OCDE. Enfin, le texte précise que toutes les politiques ayant un impact sur les pays en développement doivent être cohérentes avec les objectifs de la politique de développement. Cette obligation légale de garantir la cohérence des politiques représente une avancée importante. Cependant, elle génère des risques de politisation de la coopération au développement et d'instrumentalisation de ses fonds à des intérêts de politique étrangère. Le SEAE n'aura pas seulement des responsabilités stratégiques en matière d'affaires étrangères mais également en matière de définition de la politique de développement. La Haute représentante pour la politique ex-

terrieure aura ainsi à sa disposition un budget d'aide significatif et un personnel diplomatique important provenant des États membres. L'équilibre entre « intergouvernementalisme » et méthode communautaire, tout comme un partage des responsabilités clair et équitable entre la Haute représentante et le Commissaire au développement devront impérativement être assurés afin de préserver l'intégrité de la politique de développement. Les ONG européennes rassemblées au sein de CONCORD, dont Coordination SUD est membre, ont suivi activement les discussions autour des réformes institutionnelles de l'UE depuis 2004, et ont fait un important travail de plaidoyer pour que les remaniements institutionnels n'affaiblissent pas la politique de développement mais garantissent son indépendance. CONCORD a par exemple fermement insisté auprès des institutions européennes pour que le Commissaire au développement conserve une pleine autorité et une responsabilité sur tout le cycle des instruments d'aide européens face à la Haute représentante et aux États membres. Il semble que le travail des ONG européennes a commencé à porter ses fruits : on se dirigerait aujourd'hui vers un SEAE moins intergouvernemental, offrant plus de garanties pour le développement. C'est maintenant sur la mise en œuvre qu'il faudra être vigilant. ■

Voir la déclaration complète : www.coordinationsud.org/IMG/pdf/declaration_des_ONG_internationales_pour_Haiti.pdf

Denis Brante, responsable finances et projets au Défap, chef de file du groupe Éthique et transparence de Coordination SUD.

NDS : Quel intérêt pour une ONG de prendre en compte les enjeux de transparence ?

Denis Brante : S'intéresser aux enjeux de transparence de son organisation, c'est prendre en compte les attentes des donateurs, bénévoles, salariés et partenaires, en termes d'information et de compréhension. Coordination SUD a mis en place un groupe de travail sur l'éthique et la transparence, avec pour mission de recenser les pratiques, d'établir des recommandations et de proposer des outils. Le groupe a travaillé sur une définition commune : la transparence doit permettre aux parties prenantes de s'assurer que les différents acteurs des ONG agissent de manière responsable sur les plans social, économique et environnemental. On peut résumer les enjeux de la transparence en deux mots : confiance et crédibilité.

NDS : Quelles sont les principales recommandations du groupe Éthique et transparence ?

DB : L'information doit être compréhensible et accessible, et les mesures de transparence adaptées au public visé. Le groupe de travail propose d'appliquer ce préalable aux champs suivants : vie institutionnelle, utilité sociale, gestion financière et évaluation des activités ou projets. Si les ONG sont variées quant à leur objet et leur organisation, ces champs doivent pourtant être lisibles pour tous.

NDS : Quelles sont les prochaines étapes ?

DB : Le groupe Éthique et transparence veut jouer un rôle moteur et d'accompagnement des membres de Coordination SUD sur ces sujets. Un questionnaire et une plaquette de présentation⁵ ont été envoyés pour présenter les recommandations et proposer à chacun de faire le point sur ses démarches en matière de transparence. Les retours d'informations nous aideront à améliorer ces recommandations, à alimenter les travaux en cours sur la qualité et à préciser notre mode d'accompagnement. Sur les trois prochaines années, nous allons veiller à l'amélioration des pratiques des associations et faire le point avec elles sur la prise en compte de cette dimension. ■

⁵ Accessible aux membres de Coordination SUD via l'extranet

www.coordinationsud.org/extranet

RETROUVEZ TOUTES
LES DATES DE L'AGENDA
ET LES ACTUALITÉS
WWW.COORDINATIONSUD.ORG